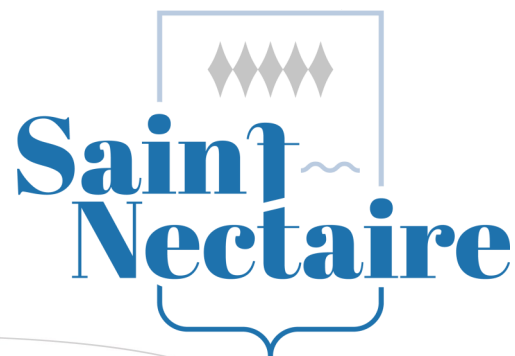


L'écho des 13 villages



Bulletin municipal de la commune de Saint-Nectaire

Mai 2023

Edito du Maire

Depuis la pandémie, le contexte national ne cesse de se tendre. Nous avons tous été fortement éprouvés par cette période. Notre patience, notre tolérance, notre civisme a été mis à mal. Les dernières décisions du gouvernement en matière de réforme des retraites, l'absence de réponse face à l'inflation qui nous touche tous durement depuis plusieurs mois sont des crises ignorées par le gouvernement qui viennent ajouter, à l'impatience générale, une colère justifiée.

Cette colère, nous la constatons au quotidien en mairie. Elle est renforcée par la crise de la représentation. Les élus ne sont aujourd'hui plus considérés comme légitimes dès lors qu'ils sont élus et toutes les décisions sont contestées. C'est à la fois une évolution positive quand elle nous pousse à construire le dialogue et une décision collective avec les habitants. C'est parfaitement délétère quand une fois le dialogue mené et positif, la décision est entravée voire récupérée pour être dévoyée sur les réseaux sociaux.

Nous avons dû couper les peupliers de Saillant. Cette décision, nous ne l'avons pas prise de gaité de cœur et à la légère. Elle est la conséquence de plusieurs accidents liés aux chutes de branches qui ont généré des dommages aux biens et aux personnes. Il fallait agir avant la saison estivale. Avons-nous suffisamment réfléchi cette décision ? la réponse est oui. L'avons-nous suffisamment présentée, expliquée, partagée avec les habitants de Saillant ? la réponse est non. Il nous a fallu agir vite pour la sécurité et proposer dans l'urgence en raison de la disponibilité de l'entreprise de travaux forestiers, une réunion publique pour aborder ce point et d'autres. Le projet de réaménagement de l'espace a quant à lui fait l'objet d'une réunion

constructive avec les personnes intéressées et nous nous en réjouissons. Avec ce projet, nous avons posé les bases du futur conseil consultatif communal composé de membres de l'ensemble des villages, projet proposé dans notre feuille de route du mandat, pour lequel nous vous appelons à vous mobiliser et à faire connaître en Mairie votre souhait d'y participer.

Nous sommes maintenant dans la ligne droite qui nous conduit à la saison estivale. Le début d'année a été bon sur le plan de la fréquentation touristique de la commune sans atteindre les pics espérés. L'été semble prometteur selon les experts nationaux et locaux. A Saint-Nectaire, la saison est lancée avec la traditionnelle Grande Fête qui se tient le week-end de Pentecôte. Animations, concerts, salon du bien-être et le marché des producteurs des Sites Remarquables du Goût. Viendront ensuite les animations estivales quotidiennes et plusieurs temps forts avec un concert de la Coopérative de Mai le 18 juillet devant le Casino, un concert de musique classique des pensionnaires du Conservatoire National de Musique de Paris le 2 août à l'église, et le Feu d'artifice le 15 août !

Je vous souhaite un bel été 2023 et vous redis notre engagement, notre disponibilité, et notre joie d'œuvrer pour l'attractivité de la commune de Saint-Nectaire à l'année !

Alphonse BELLONTE, Maire.

Informations services publics

Mairie - Horaires d'ouverture au public :

Lundi et vendredi : 8h30 - 12h30

Mardi et jeudi sur rendez-vous

Mercredi : 8h30 - 12h30 et 16h00 - 19h00

N'hésitez-pas à demander un RDV avec le Maire ou l'un de ses adjoints au 04 73 88 50 41

mail : accueil@ville-saint-nectaire.fr

www.ville-saint-nectaire.fr

Espace France Services

13, rue Notre Dame à Besse

04 73 83 91 36.

La Poste

Mardi, mercredi et jeudi : 9h - 12h et 13h30 - 16h30

Vendredi et samedi : 9h - 12h

Fermé dimanche et lundi

Déchetterie (SICTOM des Couzes, Syndicat

Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères)

Montaigut-le-Blanc : Mardi à Samedi : 9h - 12h et 14h - 18h (fermé le lundi). 04 73 96 72 11

Besse : Lundi 13h - 17h, mardi, mercredi, vendredi et samedi 8h - 12h et 14h - 18h (fermé le jeudi). 04 73 79 53 16

Santé - Secours

Pompiers : 18 ou 112

Docteur Beraud : 04 73 68 38 84

Infirmières Béal et Gaudron 06 43 77 47 90

Pharmacie Mme Thevenin 04 73 88 52 26

Gendarmerie de Champeix (17)

Horaires d'ouverture au public le lundi et vendredi matin, de 8h00 à 12h00. Pour prendre rendez-vous (même en dehors des horaires d'ouverture) : cob.issoire@gendarmerie.interieur.gouv.fr ou par téléphone : 04 73 89 80 80

Etat des routes : inforoute63

<https://www.puy-de-dome.fr/routes/inforoute-63.html>

<https://www.puy-de-dome.fr/routes/webcam.html>

Assistantes maternelles

HERVOUCHE Delphine : 06 85 23 98 28

NEAU Perrine : 06 13 17 65 25

Carte d'identité et Passeport

Perdus, volés, périmés ? Vos papiers d'identité doivent être renouvelés. A qui devez-vous vous adresser ?

Depuis 2017, la Mairie de Saint-Nectaire ne peut plus réaliser les cartes d'identité ou passeports. Vous devez désormais vous adresser à une mairie habilitée et équipée du système numérique. Pour connaître les pièces demandées, vous pouvez consulter www.service-public.fr. Elles sont différentes s'il s'agit d'un renouvellement ou d'une première demande. La durée de validité de votre carte dépend de sa date d'émission (avant ou après 2014) et de votre situation à l'époque (majeur ou mineur).

Les Mairies suivantes vous accueillent, uniquement sur rendez-vous :

Mairie de Besse - 04 73 79 50 12 / Mairie de Champeix - 04 73 96 73 39 / Mairie d'Issoire - 04 73 89 03 54

Finances

Comptes administratifs 2022 et Budgets 2023

Après deux années de bataille auprès de tous les ministères et administrations, l'Etat a enfin accordé à la commune une subvention exceptionnelle de 75 000 € pour prendre sa part au déficit conjoncturel lié au COVID pour le budget du Centre aqualudique Thermadore. La bonne nouvelle est arrivée dans les derniers jours de décembre 2022. Les comptes administratifs qui clôturent l'année 2022 ont été excédentaires pour le budget général de la commune et pour l'eau et assainissement. C'est la première fois depuis de très nombreuses années et cela confirme que la demande de la Chambre Régionale des Comptes d'augmenter de 30% les taxes foncières était déraisonnable. Quant à la situation du Centre aqualudique, elle reste fragile et déficitaire sur le plan structurel, comme elle l'a toujours été depuis son ouverture. Grâce à l'aide de l'Etat, le déficit est redevenu ce qu'il était avant le Covid et supportable pour la commune.

Impact de la hausse des coûts d'électricité sur le budget 2023

Les budgets 2023 ont été très difficiles à établir dans un contexte de hausse de l'électricité et sans augmentation des recettes liées aux dotations de l'Etat et des recettes fiscales. Il a en effet été décidé de ne pas augmenter les taxes foncières communales pour ne pas pénaliser plus encore les budgets des ménages en raison de l'inflation. Malgré les dispositifs de régulation de l'Etat, la charge annuelle d'électricité de la commune passe de 58 000 € à 180 000 € minimum et vient entraver fortement la capacité à agir de la commune. C'est pourquoi les investissements seront affectés en priorité à l'aménagement des équipements de la commune et l'entretien de la voirie en vue du renouvellement du classement en station de tourisme qui doit être sollicité en 2024 (rails pour stationnement des vélos, habillage des poubelles, signalétique...).

Plan de sobriété énergétique

Rédigé par les élus réunis en commission, le plan de sobriété énergétique de la commune a été mis en place fin 2022. Il comprend notamment la réduction de la durée d'éclairage public (30 % d'économies), la réduction des températures de chauffage dans les locaux communaux, le regroupement des activités dans le bâtiment de l'office de tourisme, la sensibilisation des agents à l'écoconduite, des consignes d'extinction des appareils communaux... et la programmation du remplacement des éclairages publics par des LED, moins gourmandes en énergie, pour un montant de 96 000 €. Grâce aux formations suivies dans la mise en œuvre du plan (Adhume, AMF), la commune a pu mesurer qu'elle était déjà bon élève en matière de consommation énergétique et avait d'ores et déjà mis en place une grande partie des mesures recommandées au plan national, dont l'extinction nocturne.

Extinction nocturne – réflexion en cours

Il n'existe aucune obligation d'éclairage nocturne des voies publiques et des trottoirs. L'extinction ne pose donc aucun problème de régularité. Elle pose cependant deux questions fondamentales, celles de la sécurité et celle de l'agrément et du confort visuel, par exemple lorsqu'on sort d'un restaurant de nuit. Pour la sécurité, le sujet est très sensible car il relève de la responsabilité du Maire. Aussi, une réflexion est en cours suite à des remarques formulées notamment pour les attentes de transports scolaires le matin. Le bon sens voudrait que les équipements soient automatisés et puissent être connectés pour s'adapter. Ce n'est pas le cas à Saint-Nectaire. De même qu'éclairer une lanterne sur deux n'est pas possible. La programmation est par ailleurs gérée par Territoires d'Energie qui demande une délibération et un arrêté municipal pour chaque modification. Aucune souplesse technique ou opérationnelle n'est donc possible. Des investissements ont été votés début 2023 pour moderniser les horloges et les commandes d'éclairage public et permettre plus de réactivité. L'intervention de l'entreprise n'est pas encore programmée par Territoire d'Energie à ce jour.

Evolution des projets du mandat



Saint-Nectaire Commune et Station classée de Tourisme

Depuis 1912, la commune de Saint-Nectaire est une station classée de tourisme. Le classement a été renouvelé la dernière fois en 2012 pour une durée de 12 ans. Il doit donc être de nouveau sollicité en 2024. Explications et enjeux du classement en quelques mots :

Ce classement est l'acte par lequel, l'Etat reconnaît les efforts accomplis par une collectivité pour structurer une offre touristique adaptée et un accueil d'excellence. Attribué par décret, il suppose le respect d'une grille de critères exigeants tels que la présence d'un office de tourisme de catégorie 1, 70% d'hébergements classés, un programme d'animations pendant les périodes touristiques. A ces critères de fond, s'ajoutent les critères d'offres d'activités, de services publics, de santé et de sécurité sanitaire avec avis obligatoire de l'Agence Régionale de Santé, de signalétique, l'exigence d'un document d'urbanisme...

Les avantages pour les communes sont nombreux, au premier rang desquels la possibilité de posséder sur la commune un Casino, de se voir affecter directement les produits des taxes additionnelles au droit d'enregistrement et de publicité foncière, le surclassement démographique qui permet de prendre en compte la population touristique et de faire valoir les charges liées à celle-ci, le nombre d'emplois d'agents municipaux et la souplesse de recrutement de renforts saisonniers, la faculté de majoration des indemnités des élus, etc. A côté des avantages, les stations de tourisme ont des obligations. Pour conserver le classement, elles doivent veiller à conserver l'ensemble des conditions nécessaires à celui-ci sous peine de se voir retirer le classement en cours de route par le Préfet. Ces obligations entraînent

des charges de fonctionnement supplémentaires, appelées charges de centralité, qui ne font l'objet d'aucune compensation budgétaire et dégradent les ratios financiers des communes. Le critère relatif aux hébergements classés est un enjeu important en cas de fermeture d'établissement et doit faire l'objet d'une surveillance et d'une dynamique politique particulière.

Il existe 400 stations classées. Le Puy-de-Dôme compte 30 stations et communes classées (par comparaison : 38 en Charente-Maritime / 50 en Haute-Savoie / 61 dans l'Hérault). Dans le Massif du Sancy, on retrouve 7 stations classées de tourisme (Saint-Nectaire, Murol, Chambon-sur-Lac, Besse, Le Mont-Dore, La Bourboule, Murat-le-Quaire) et 3 communes touristiques (Picherande, Chastreix, Saint-Victor-la-Rivière), soit 1/3 de l'effectif du Puy-de-Dôme.

Pôle Sport Santé

Une 1^{ère} réunion de travail avec les professionnels de santé de la commune a eu lieu en février. Ils ont confirmé leur souhait d'intégrer le futur Pôle Sport Santé. Une réunion élargie à l'ensemble des professionnels de la Vallée Verte et Champeix sera prochainement organisée. Les équipes de ASM Vitalité ont été rencontrées et sont intéressées par le projet pour une future collaboration. Un atelier a été conduit le 26 avril par le Responsable de Thermadore, Laurent MENOUE et par Nelly REOL, Maître-Nageuse diplômée en Activité Physique Adaptée. Dès le mois de juin 2023, Thermadore proposera une fois par semaine un atelier sport santé ouvert à tout public.

Démolition du Centre Lignerat

Le travail pour la démolition à l'automne se poursuit. Le permis de démolir a été accordé. L'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives est intervenu le 24 avril pour des fouilles. Il a conclu à l'absence de vestiges. En septembre, le transformateur de Haute Tension en Basse Tension d'Enedis inutilisé depuis la fin de l'exploitation thermique, va être démantelé par une entreprise habilitée.



Projet de Centrale photovoltaïque

ENERCOOP et Combrailles Durables ont fait connaître leur intérêt pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur l'ancien site de la décharge communale à Saillant, face à l'entreprise du groupe Dischamp. Conformément à la réglementation en vigueur, un appel à manifestation spontanée a été publié pendant un mois sur le site Internet de la commune et en Mairie. Aucune autre entreprise ne s'est manifestée. Le projet va maintenant faire l'objet d'une délibération de principe en Conseil municipal puis être étudié afin d'en établir la faisabilité en termes d'urbanisme, d'environnement, de faisabilité technique et économique. Le montage envisagé est une location du terrain par la commune moyennant un loyer. L'investissement serait totalement financé par l'entreprise qui alimenterait le réseau Enedis.

Appel à Manifestation d'Intérêt de la Communauté de communes « Toit Social et Solidaire »

La communauté de Communes du Massif du Sancy lance l'opération « Toit social et solidaire ». Elle a pour objectif de réhabiliter des propriétés communales non affectées en logements à loyers modérés, accessibles au plus grand nombre afin de fixer les populations du territoire et d'accueillir de nouveaux ménages et des saisonniers, dans un contexte de dérégulation du marché de l'immobilier dû au tourisme. Les communes mettent à disposition un bien par le biais d'un bail emphytéotique, la Communauté de communes effectue des travaux de réhabilitation permettant la création de nouveaux logements sociaux et les met en location par la suite. Le bien est ensuite restitué à la commune à la fin du bail emphytéotique. Chaque commune peut présenter un projet pour accueillir au moins 2 logements (soit un minimum de 90m²). Saint-Nectaire se positionne pour accueillir le dispositif.

Saint-Nectaire candidate pour « Végétaliser la commune »

Le Parc des Volcans a lancé un appel à projets pour désimperméabiliser les rues des villages. Le projet, participatif avec les citoyens, bénéficiera d'un appui technique de la part du Parc. Saint-Nectaire s'est portée candidate pour le bourg haut, particulièrement les rues qui longent la RD 996 et permettent des cheminements piétons. Le résultat sera connu dans le courant du printemps.

Projet de zone bleue au Pôle commercial

Suite aux échanges entre élus au conseil municipal, une zone de stationnement bleue est à l'étude pour le parking du pôle commercial. L'objectif est de permettre aux clients de se garer aisément devant les commerces de première nécessité (Boulangerie, Pharmacie, Epicerie...) en réglementant un stationnement de courte durée avec un disque. Une réunion de concertation avec les commerçants concernés sera prochainement organisée.



Coffrets électriques de la Place de l'Eglise

Pour permettre d'accueillir les manifestations et concerts ainsi que les commerçants du marché hebdomadaire de juin à septembre, le renouvellement de l'ensemble des coffrets électriques de la Place de l'Eglise a été commandé à Territoire d'Energie et confié à l'entreprise SPIE. Il a été demandé qu'ils soient prêts avant le démarrage du marché en juin.



Changement des portes des logements communaux

Les logements communaux de l'Office de Tourisme vont voir leurs portes d'entrées changées pour des portes neuves et isolées. Cette action s'inscrit dans la volonté de gagner en performance énergétique et proposer des logements décents à l'année sur Saint-Nectaire. Elle est cependant soumise à autorisation d'urbanisme (Déclaration préalable) avec avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Le dossier est en cours d'instruction auprès des services de l'Etat.

Mur de la Place de l'église

En mars, un camion de livraison a accroché le mur de soutènement de la Place de l'Eglise en réalisant un manœuvre de retournement. Suite aux expertises, le chantier de réparation a été confié à l'entreprise Chauvet de Saint-Diéry qui est intervenue à partir du 16 mai 2023.

Quant au mur dans la montée, effondré suite à un accident avec le tractopelle communal, l'assureur a procédé à l'indemnisation du préjudice auprès du propriétaire de la maison concernée.

Communication

www.ville-saint-nectaire.fr, un outil consulté !

Le site internet de la commune reçoit chaque jour plus de 170 visiteurs* quelle que soit la période, soit 155 344 visiteurs sur les 12 derniers mois et 725 254 visites / an). Les pages les plus visitées sont la page d'accueil (180 000 visites / mois), Thermadore (44 000 visites / mois), l'église (25 000 visites / mois) et Droits et démarches (20 000 visites / mois). Les articles les plus lus sont ceux relatifs à la carte d'identité (30 000 vues), aux marchés publics (30 000 vues) et au feu d'artifice qui recueille environ 3 000 vues !

Le site est mis à jour chaque semaine avec les informations communales, intercommunales et départementales qui sont communiquées ainsi que les actualités des associations ou messages de vigilance de la Préfecture. Une rubrique agenda permet de visualiser dès la page d'accueil les animations. L'ensemble des délibérations du conseil municipal depuis 2019 est en ligne ainsi que les numéros de l'Echo des 13 Villages.

Les autres outils de communication de la commune sont les panneaux d'affichage présents en Mairie et dans chaque village, le panneau d'information lumineux du Pôle commercial et l'application ComMaVille.

L'Echo des 13 Villages paraît chaque année à 2 ou 3 reprises pour vous permettre de prendre connaissance des dossiers municipaux. Il est rédigé, mis en page et imprimé en interne par les services et les élus.

** Visiteur : désigne une personne qui se connecte sur le site et peut visiter plusieurs pages. Visites : nombre de pages vues au total.*

URBANISME – Attention à vos travaux.

Dans le dernier Echo des 13 Villages de novembre 2022, nous vous proposons un **guide complet des démarches obligatoires en matière d'urbanisme**. Vous pouvez le retrouver sur le site Internet de la commune. Avant chaque projet, il est important de vous renseigner sur les démarches obligatoires.

Rappel du Code de l'Urbanisme (Art. R 480-3 à R 480-7). Tous travaux exécutés sans autorisation d'urbanisme peuvent entraîner des poursuites pénales et pécuniaires. Tous travaux non conformes au dossier déposé peuvent faire l'objet d'une demande de remise en état.

Brèves

Recrutement en février de François CHARBONNEL en qualité d'agent technique polyvalent pour une durée de 1 an.

Christelle Monier, élève stagiaire secrétaire de mairie a été accueillie pendant 6 semaines en avril et mai 2023. Elle participait au programme du Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour pourvoir les nombreux postes ouverts dans le Puy-de-Dôme. Renseignements sur www.cnfpt.fr

Rencontre avec Mme la Préfète de Région, Mme Fabienne BUCCIO, le 24 mars 2023 à Murol. Jacques BABUT, premier adjoint au Maire a participé à la visite et offert un saint-nectaire à Mme la Préfète nouvellement nommée en Auvergne-Rhône-Alpes.

Participation à l'étude sur le devenir du Lac Chambon. A l'initiative du Conseil départemental et la commune de Chambon-sur-Lac, un diagnostic sur l'avenir du Lac Chambon en qualité de site naturel et touristique est en cours. Le Maire de Chambon-sur-Lac a souhaité y associer le Maire de Saint-Nectaire pour élargir la réflexion, particulièrement sur les collaborations actuelles et futures des communes de la Vallée Verte. Une réflexion sur la création de pistes cyclables entre stations est lancée.

Election des grands électeurs aux Sénatoriales le 9 juin 2023. Conformément à la circulaire préfectorale, le conseil municipal se réunira le 9 juin 2023 pour élire les grands électeurs de la commune qui seront amenés à voter pour les élections Sénatoriales en septembre 2023.

Cadre de vie

Fleurissement de la commune

Le service espaces verts, en plus de l'entretien et de la tonte des espaces communaux, fleurit chaque année la commune. Cette année, les travaux d'entrée de bourg étant terminés, il a engagé l'aménagement de la zone au carrefour du Chemin de la Parre et de la RD 996. Des plants d'arbustes ont été installés le long de la RD 996 et volés à deux reprises courant mai. Devant ces incivilités, il a été décidé de ne pas replanter ce printemps. Des fleurs et arbustes grimpants seront progressivement installés sur le terre-plein d'entrée.



Pour rappel, la commune privilégie les plantations qui peuvent reflorir d'année en année pour limiter les coûts et pour ne pas jeter des plants chaque année. Les essences nécessitant peu d'arrosage sont également choisies pour limiter la consommation d'eau potable. Des arbustes fruitiers et des petits fruits rouges sont également mis en place progressivement. Conséquence de ces choix, plus aucune balconnière ne sera installée sur les bâtiments communaux car trop fragiles et consommatrices d'eau.

Intervention suite à des chutes de pierres sur le parking de l'Hôtel Mercure

Suite à la tempête de mars 2023, de nombreuses pierres menaçaient de tomber sur les véhicules stationnés sur le parking communal à côté de l'Hôtel Mercure. Les agents de la commune sont intervenus 4 jours d'affilée pour nettoyer les pierres tombées et purger la paroi afin de faire glisser les blocs disjoints. Un nettoyage de la végétation à la cime des rochers a été réalisé dans le même temps pour sécuriser la zone.

Rénovation d'un logement communal à l'Office de Tourisme

La rénovation d'un des 3 logements communaux situés à l'étage de l'Office de Tourisme est en cours et réalisé par les agents de la commune. Travaux de plomberie, d'électricité, d'isolation, le logement est remis à neuf pour être proposé à la location dès la fin de l'été 2023. Il s'agit d'un F3 dont le loyer s'élève à 480 euros.

Installation de rails pour le stationnement des vélos

Des rails à vélo ont été installés au Pôle commercial, à l'Office de Tourisme, à l'arrière de l'église et à l'arrière de l'école (pour les enfants qui veulent s'y rendre à vélo). Les rails à l'arrière de l'église ont déjà été enlevés par des personnes peu soucieuses des aménagements publics. Une incivilité de plus qui vient perturber les travaux réalisés par la commune.



Aires de jeux communales

La totalité des aires de jeux a été réparée cette année. Certains jeux nécessitent des changements de pièces par un prestataire spécialisé. Les jeux considérés dangereux ont été fermés avec de la rubalise. **Nous vous remercions de bien vouloir respecter cette signalétique et ne pas enlever la rubalise. Les jeux qui sont fermés sont potentiellement dangereux.** La municipalité déclinera toute responsabilité en cas d'accident sur un jeu ayant été interdit.

Jardins partagés

Les arbres fruitiers ont été plantés début 2023 pour délimiter la bordure du jardin partagé dans la parcelle communale au-dessus de l'école. Le projet doit maintenant être pris en charge par le collectif constitué par les habitants intéressés. Si vous êtes intéressé, vous pouvez vous renseigner en Mairie. La commune, de son côté, est attentive à la parcelle de jardin pédagogique mise en place avec les enseignants.

Du côté des villages

Installation d'abribus

Un dossier de demande de 4 abribus est en cours de constitution auprès des services de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Ils seront installés près de l'école primaire, Place de la Paix, aux Arnats et à Sapchat.

Aménagement d'une bande piétons le long de route de la Cascade

Une bande piétons protégée des véhicules a été installée par les agents de la commune en mai afin de sécuriser la promenade le long de la route qui conduit à la cascade de Saillant.



Une action concrète demandée par les habitants à l'occasion d'une réunion publique. Des plots de protection pour empêcher le stationnement au plus près de la fontaine sont prévus. Lorsque des voitures se garent à cet endroit, la visibilité est nulle pour les piétons et les voitures et donc source de danger. Nous vous remercions donc d'y prêter attention.

Réfection des trous sur la chaussée au village des Granges

Chaque année, les agents de la commune rebouchent les trous et nids de poule des chaussées communales une fois l'hiver passé. Le Village des Granges a fait l'objet de ces travaux cette année. Les agents ont également changé une barrière près du four banal.



Installation de nouvelles colonnes de tri dans les villages

Le SICTOM déploie sur l'ensemble de son territoire de collecte de nouvelles colonnes de tri et de collecte du verre. En mars, 9 d'entre elles ont été installées à Saint-Nectaire, sur le domaine public communal. Leurs emplacements ont été choisis en fonction des contraintes des camions venant vider les conteneurs. Plus grandes, elles permettent d'espacer les collectes et offrent un service supplémentaire pour des villages qui ne disposaient pas de point d'apport volontaire jusqu'à aujourd'hui.



Œuvre Horizon Sancy à Saillant

Fin mai, une œuvre du Festival Horizon Sancy organisé par l'Office de Tourisme du Massif du Sancy, sera installée au pied de la cascade de Saillant jusqu'en septembre. La manifestation s'est déjà tenue sur le territoire communal par le passé (ex : Sapchat en 2019). Elle propose aux visiteurs des œuvres de Land Art installées sur l'ensemble du massif et attire de nombreux curieux, touristes et locaux.

En parallèle d'Horizon Sancy, des artistes stéphanois s'installeront pour une soirée artistique le 31 août 2023 à Saillant et proposeront 4 œuvres sur le thème de la nature active. Il s'agit d'un partenariat avec l'association Vidéoformes (Festival clermontois) et la Route des Villes d'Eaux du Massif Central dans le cadre du projet européen Culture Bains. Les habitants de Saillant souhaitant participer au montage / démontage et à la soirée sont invités à sa faire connaître auprès de la Mairie. Nous recherchons également une famille qui pourrait héberger le couple d'artistes le 30 et le 31 août.

Appel à volontaires

Projet de « Boîtes à livres »

Dominique Allios, conseiller municipal, souhaite mettre en place une ou plusieurs boîtes à livres dans la commune de Saint-Nectaire. Le principe est simple : dans un lieu commun désaffecté de son usage régulier (cabine téléphonique, abribus, bâtiment...) des livres sont déposés et offerts à la lecture aux habitants qui viennent ensuite les redéposer pour d'autres lecteurs. La commune dispose d'un fonds important de livres qui lui a été donné et qu'elle souhaite mettre à disposition. **Pour travailler sur le projet et le faire vivre, un appel est lancé aux personnes qui seraient intéressées. Elles sont invitées à se faire connaître en Mairie dans l'objectif d'une première réunion avant l'été.**



Conseil consultatif communal

Le projet de mandat prévoit la mise en place d'un conseil consultatif citoyen pour accompagner la construction de projets pour la commune. **Afin de veiller au bon équilibre des villages et des projets, il est important que des représentants de chaque village soient parties prenantes du conseil consultatif. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître auprès de la Mairie.** Une réunion de travail qui définira le rôle et les modalités de fonctionnement du conseil sera ensuite organisée.

Le budget 2023 de la commune de Saint-Nectaire intègre des crédits de **secours d'urgence** pour accompagner les personnes en grande difficulté financière dans le contexte d'inflation actuel. Les demandes sont à formuler auprès des services de la Mairie pour être étudiées par la Commission Communale de l'Action Sociale.

Une réflexion est en cours avec la Communauté de Communes pour vous permettre d'accéder facilement aux permanences de l'Espace France Services et aux actions du Centre Intercommunal de l'Action Sociale. Mise en place prévue à l'automne 2023.

Action sociale

Noël 2022

Ils étaient venus nombreux assister au spectacle de Noël et rencontrer le Père Noël qui leur a remis à chacun un cadeau personnalisé. Organisé par la Mairie, le Noël des enfants de Saint-Nectaire s'est déroulé le samedi 3 décembre 2022 au Casino.



Le dimanche 11 décembre 2022, la commune de Saint-Nectaire et le Centre Communal d'Action Sociale ont organisé le repas des anciens de la commune au Casino de Saint-Nectaire. Plus de 48 personnes avaient répondu présentes à l'appel et ont pu découvrir les lieux rénovés et passer un moment convivial. Alphonse BELLONTE, Maire et ses adjoints et adjointes (Mmes SOUCHAL et LEFEUVRE, Mrs. BABUT et MORIZOT) étaient présents ainsi que M. JULIEN, conseiller municipal. Pour les personnes qui n'ont pas participé au repas, le choix entre un coffret repas et un bon d'achat chez les commerçants de la commune a été proposé.

Associations

Les Granges en joie !

On se réjouit de la création d'une nouvelle association pour animer le village des Granges. Domiciliée au four banal, elle a notamment accueilli la chasse aux œufs de Pâques. Le four banal de son côté a été nettoyé et réparé par les membres de l'association et de l'Amicale Laïque ainsi que les employés communaux.

Sites Remarquables du Goût



René MAEDER a souhaité mettre fin à sa présidence de l'Association des Sites Remarquables du Goût Saint-Nectaire pour des raisons personnelles. Le Maire et l'ensemble des conseillers le remercient sincèrement de son implication et son engagement pour l'association. Un nouveau bureau et son Président ont été élus à l'occasion de l'Assemblée Générale réunie en février 2023. Grégoire GABY est désormais Président avec pour objectif de redynamiser l'association, un peu moins active depuis la pandémie Covid en raison des restrictions de manifestations.

Ecole de Saint-Nectaire

Les élèves de l'école primaire de Saint-Nectaire ont bénéficié de 5 séances de ski cet hiver. Une action cofinancée par la commune de Saint-Nectaire, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la communauté de communes.

Et retour à l'eau ce printemps pour les enfants qui auront profité cette année scolaire de deux sessions à la piscine Thermadore, une en septembre, une en mai. Les séances sont offertes par la commune de Saint-Nectaire.

Cette année, l'école a été sélectionnée pour produire une œuvre dans le cadre du Festival Horizon Sancy (Opération Graine d'Horizon). En cours de construction sur le terrain des jardins partagés, l'installation sera en réalité un récupérateur d'eau de grande taille. Une manière d'allier l'utile pour le futur jardin et la sensibilisation des enfants à la préservation de la ressource en eau.

Animations

Retour sur :

Sancy Snow Jazz le 5 mars au Casino de Saint-Nectaire : Plus de 80 participants pour une soirée enjouée.

Spectacle ItCanBeDone le 1^{er} avril au Casino. Dans le cadre de la programmation culturelle du Conseil Départemental (Impulsions) et en lien avec la Communauté de Communes, Saint-Nectaire a accueilli une troupe burlesque qui a ravi les quelques 70 spectateurs.

L'été 2023 à Saint-Nectaire

Le programme est en cours pour les animations estivales organisées par le Comité des Fêtes et les associations de la commune. Temps forts à noter dans vos agendas :

18 juillet – Concert Sancy Tour organisé avec la Communauté de communes et la Coopérative de Mai, sur la scène extérieure du Casino de Saint-Nectaire. Au programme : Spelim et Comme John.

2 août – Concert Sancy Classic Tour organisé avec la Communauté de communes. Des jeunes musiciens du Conservatoire National de Paris viendront se produire à l'église de Saint-Nectaire. Une nouveauté dans le Sancy dont va bénéficier Saint-Nectaire cette année, à la demande des élus.

15 août – Concert Vallée Verte Festival et Feu d'artifice.



Et toujours les marchés nocturnes les lundis, visite du patrimoine les mardis, animations enfants les mercredis, sport et détente les jeudis et vendredis... Programme disponible courant juin 2023.

Eau et Assainissement

Surveillance préfectorale

Le 29 mars, Alphonse BELLONTE, Maire, a participé à une réunion de travail sous la Présidence du Préfet du Puy-de-Dôme. Les services de l'Etat, les collectivités et les Maires ont partagé leur connaissance sur la ressource en eau pour anticiper les situations de sécheresse constatées désormais tous les ans sur le département. Parmi les mesures, une vigilance accrue et des incitations dès le mois de mai à utiliser l'eau avec prudence en limitant les usages pour l'arrosage des jardins et de plantes, le remplissage des fontaines, des piscines, etc.

Nettoyage des réservoirs d'eau potable

Le nettoyage annuel des 9 réservoirs d'eau potable de la commune sera réalisé courant juin par l'entreprise Suez. Il est obligatoire et garantit la qualité de l'eau potable de la commune.

Réparation de fuites aux Arnats

Une fuite d'eau sur la route conduisant à Olloix a été réparée en mars dernier. L'ensemble du réseau est régulièrement suivi par les agents de la commune pour réparation. Nous vous remercions des signalements de fuite que vous réalisez en Mairie.

Montagne du Regardet

Les travaux de restauration de la zone humide des berges de la Monne située sur la propriété de Saint-Nectaire sont terminés. Les coûts ont été entièrement compensés par APRR, dans le cadre d'une mesure environnementale liée aux travaux sur l'A75, et une recette de 14 000 € encaissée par la commune. Le partenariat avec la société d'autoroute APRR prévoyait en plus la pose de barrières d'accès et de panneaux d'information pris en charge par APRR à hauteur de 10 000 €. Les travaux vont être réalisés par l'ONF, gestionnaire de la forêt communale, avant l'été 2023.

La commune a engagé une mission de cartographie de la conduite principale d'eau qui dessert Saint-Nectaire depuis les captages de la Montagne du Regardet jusqu'aux installations de tête à Freydefont.

Mobilité

Halt ô Stop

La Communauté de communes a souhaité mettre en place un dispositif nommé « Haltostop » dans le cadre de ses actions en faveur de la mobilité sur le territoire du Massif du Sancy.

Des panneaux seront installés sur 3 emplacements de la commune de Saint-Nectaire (Saillant, Route de Sapchat et Place de la Paix) pour permettre aux personnes qui le souhaitent de se signaler et d'être pris en stop en toute sécurité.



Acquisition de véhicules 9 places

La Communauté de communes a acquis plusieurs véhicules 9 places qu'elles proposent, lorsqu'ils ne sont pas déjà utilisés par ses services, de mettre à disposition des communes du massif et des associations moyennant un transfert d'assurance de véhicule et la prise en charge du carburant, stationnement et autres frais par l'association. Une manière pour la collectivité de répondre à la carence de services de transport collectif sur le territoire. Se renseigner auprès de la Communauté de communes pour les modalités précises de prêt.

A venir, une convention avec Covoiturage Auvergne

La Communauté de communes signe une convention avec Covoiturage Auvergne. Les modalités d'accès aux services vous seront prochainement communiquées.



La grande Fête de Saint Nectaire

27, 28 ET 29 MAI 2023

MARCHÉS | CONCERT | ANIMATIONS



Marché de produits du patrimoine culinaire français, marché de l'artisanat, salon du bien-être, animations familiales, brocante.



Samedi 27/05 à 17h30 place de l'Eglise

Bal Paysan HK et sa troupe.

À partir de 20h : Sound System reggae / dub

